



HAL
open science

Circulations, dialogues et réconciliation des mémoires coloniales : vers un Comité International d'Histoire Coloniale

Eric Ndayisaba

► **To cite this version:**

Eric Ndayisaba. Circulations, dialogues et réconciliation des mémoires coloniales : vers un Comité International d'Histoire Coloniale. Lit Verlag. Burundi et son passé colonial, mémoire, enjeu et solde en débat/Burundi und seine koloniale Vergangenheit, Erinnerung, Problematik und Bilanz in der Debatte, 9, 2023, 978-3-643-15305-0. hal-04690385

HAL Id: hal-04690385

<https://hal.science/hal-04690385v1>

Submitted on 6 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Circulations, dialogues et réconciliation des mémoires coloniales : vers un Comité International d'Histoire Coloniale

Eric Ndayisaba¹

Abstract

The history of colonization is about violence and cultural domination. The memories are still very sensitive both in the colonies and in the metropolises.

This study proposes to accelerate the process of reconciliation of memories through community participation. It focuses on the role of mediation played by intellectuals through research, seminars and teaching of colonial history. The observations of this study are inspired by the reports of various commissions and the interviews with in particular students and teachers in the social sciences.

Introduction

Le Burundi a connu une double domination coloniale, d'abord allemande puis belge. Après plus d'un demi-siècle après l'indépendance retrouvée, on se rend compte que l'histoire coloniale continue de révéler son ampleur à travers notamment des revendications mémorielles, aussi bien dans les ex-métropoles que dans les ex-colonies.

S'il y a une volonté relative de repenser et panser le passé afin de passer à autre chose, on peut aussi reconnaître qu'on dispose de très peu de connaissances sur ce « passé difficile »². D'ailleurs, le rapport d'experts de la commission du Parlement belge reconnaît que si la population belge ne dispose généralement que de connaissances limitées à propos du Congo Belge, elle est encore bien moins informée au sujet de l'implication coloniale belge dans les territoires sous mandat du Rwanda et du Burundi (et de ses conséquences).

En effet, pour le cas de la Belgique, quelques personnalités et institutions ont déjà exprimé leurs opinions à Bruxelles, mais aussi en République Démocratique du Congo, au Burundi et au Rwanda, à travers des commissions, des conférences et des déclarations officielles. En Belgique, la « commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver » a été instituée le 17 juillet 2020. Fin octobre 2021, cette commission a rendu officiel un rapport formidable de 689 pages, qui revient sur la brutalité et les violences de l'histoire coloniale, met l'accent sur les fonds d'archives coloniales et insiste sur les questions de travail de mémoires et de réparations³.

La même volonté se remarque en Allemagne à travers l'intérêt porté à la recherche scientifique mais aussi, et surtout, à la reconnaissance des souffrances infligées aux populations africaines

¹ Docteur en Histoire, Eric Ndayisaba est actuellement Chef de Département des Langues et Sciences Humaines à l'École Normale Supérieure (Burundi) ; son adresse e-mail est ndayisaba.eric@yahoo.fr

² *Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver*, Rapport des experts, 2021, p.10.

³ *Idem*.

lors de la conquête et pendant l'occupation coloniale. Le cas de la Namibie en est l'exemple le plus parlant. Après une longue période de négociations, l'Allemagne a officiellement reconnu, en mai 2021, les actes de génocide commis par empoisonnement, déportations, travaux forcés et mises à mort contre les populations Herero pour avoir résisté à la loi coloniale allemande au début du XX^e siècle.

Au Burundi, c'est plutôt l'Etat qui se charge de la question coloniale, parfois sans l'apport des initiatives civiles et communautaires. En mars 2018, une retraite des sénateurs tenue à Nyanza a recommandé la mise en place d'une commission spéciale d'étudier la question coloniale, en particulier la réforme administrative de 1925⁴. Les échanges menés autour de son rapport en juillet 2020 lors d'une retraite du sénat à Gitega insistaient plutôt sur l'aspect financier et néglige la dimension sociale et culturelle du problème.

Comment donc réconcilier les mémoires coloniales, qui restent parfois antagonistes, voire parallèles ? Quel serait le rôle de l'intellectuel, de la recherche scientifique et de la formation en Histoire ?

La présente étude veut répondre à ces interrogations. Elle se base d'abord sur la documentation générale existante sur les thématiques de la restitution et de la réconciliation coloniales. Elle s'intéresse, ensuite, aux différents rapports produits par différentes missions officielles aussi bien au Burundi qu'en Belgique ou en Allemagne. J'ai aussi profité des échanges et des observations faites lors d'une série de séminaires que nous avons animés en collaboration avec les collègues des universités et de la société civile à Bujumbura entre 2020 et 2023⁵. Enfin, les entretiens menés auprès des collègues et étudiants de l'Ecole Normale Supérieure enrichissent abondamment ce travail.

En ce qui concerne la structure, ce travail revient d'abord sur la colonisation comme une histoire d'aliénation et de pertes culturelles. Ensuite, il prend en considération les évolutions allant dans le sens de mobilisations et revendication des mémoires coloniales au Burundi, mais aussi en Belgique et en Allemagne. Il analyse l'ensemble des acteurs impliqués ainsi que leurs motivations et s'intéresse aux défis de l'appropriation communautaire dans la logique de dialogue, négociation, circulation et réconciliation des mémoires coloniales. Enfin, l'étude propose un projet coopératif cohérent visant notamment la mise en place d'un cadre d'échanges et de valorisation de l'ensemble des ressources à travers un *Comité International d'Histoire Coloniale*, dans la logique de la compréhension plus ou moins commune de cette « histoire partagée ».

1.La colonisation : une histoire de drames, d'aliénation et de pertes culturelles

⁴ Sénat du Burundi. Législature de 2015-2020, *Loi belge du 21 août 1925 : antécédents, faits et conséquences sur la société burundaises*, Rapport, Août 2020, p.4.

⁵ Lors du premier débat en 2020, j'étais invité par le collectif des bloggeurs de *Yaga* pour débattre avec les étudiants de l'Université du Burundi sur la problématique de la restitution du patrimoine colonial. Trois autres débats étaient organisés aux noms du Centre Indépendant d'Initiatives pour le Dialogue en Afrique, CIRID, l'Association pour la Consolidation de la Paix au Burundi, ACOPA-Burundi et Association pour le Développement et la Réintégration Socio-Economique des Populations à Moyens Limités, ADRSEPAL. Le dernier atelier, celui du 02 février 2023, était organisé par des historiens burundais conjointement avec le Centre Allemand au Burundi.

L'histoire coloniale constitue un choc culturel immense. Elle présente encore beaucoup de non-dits voire des négligences par rapport à l'ampleur des pertes sur les plans historique, culturel, social et politique.

En effet, il faut rappeler que les expéditions militaires allemandes ont occasionné des pertes matérielles et humaines avec des conséquences terribles sur les plans social et politique. On peut, à titre d'exemples, évoquer les massacres de Muyaga par les troupes allemandes conduites par le lieutenant von Grawert en juillet 1899, contre le chef Muzazi, dénoncé par la Mission de Muyaga comme l'instigateur des deux incendies qui ont détruit le poste le 15 août 1898 et le 19 mars 1899. Pendant quinze jours, les tirailleurs ont brûlé les enclos, détruit les récoltes, razié une centaine de vaches et environ 300 chèvres. On estime également à plus de 200 personnes tuées⁶. La population, très terrorisée, a vite compris qu'il ne fallait pas oser toucher aux Blancs.

Un tel drame s'est répété lors de la bataille de Ndago dans la région de Muramvya en 1903 entre les guerriers Burundais et les soldats Allemands. On estime à des milliers de Burundais tués par les tirs automatiques de la mitrailleuse⁷.

Ou bien, faut-il revenir sur le cas Bihome, un compagnon du Mwami Mwezi Gisabo, tué par les troupes allemandes à Kiganda en 1903. La mémoire reste très vive⁸. Le 6 juin de chaque année, quelques associations de la société civile, telles que le Centre Indépendant de Recherches et d'Initiatives pour le Dialogue créé et dirigé par Déo Hakizimana, natif de Kiganda et proche de la famille Bihome, font des déclarations officielles allant dans le sens de demandes des réparations à l'Allemagne.

De même, les politiques belges de soumission (le cas de la répression contre Inamujandi en 1934 est exemplaire)⁹ et de mise en valeur coloniale (exemple des contraintes consécutives à la culture obligatoire du café) ont lourdement touché des populations déjà terrorisées. Faut-il rappeler la lourdeur et les conséquences des travaux dits d'intérêt publics à l'origine des flux des migrations vers les territoires britanniques des populations du Rwanda et du Burundi. L'usage de la chicotte, la destitution des chefs traditionnels politiques et religieux, etc. sont quelques-unes des pratiques coloniales qui ont longtemps marqué la mémoire collective des populations des territoires sous l'occupation coloniale belge. Il en est de même des origines du conflit politico-ethnique au Rwanda et au Burundi qui trouvent leurs origines dans la gestion politique belge et la vision raciale de la société¹⁰. Pour l'ensemble des populations de ces deux pays, le mal ethnique est l'invention pur et simple du blanc aussi bien colonisateur que missionnaire. Selon le rapport de la commission mise en place par le Sénat du Burundi, « l'Administration coloniale aura annihilé la cohésion sociale dont jouissait la société burundaise avant son intrusion »¹¹. B. Ndarishikanye a aussi mené une enquête auprès des

⁶ Chrétien Jean Pierre, *L'invention de l'Afrique des Lacs. Une histoire du XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2010, p.102.

⁷ Voir le film documentaire sur *l'Histoire du Burundi*, réalisé par Léonce Ngabo.

⁸ Le Sénat du Burundi, *Op. Cit.*

⁹ Chrétien J. Pierre, « Une révolte au Burundi en 1934 », *Annales, Economies, Sociétés et Civilisations*, 25^e année, N.6, p.1679.

¹⁰ Chrétien Jean Pierre et Kabanda Marcel, *Rwanda, racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, Paris, Editions Belin, 2013, p.80.

¹¹ Sénat du Burundi. Législature de 2015-2020, *Op. Cit.*, p.131.

élèves du secondaire sur la conscience historique des jeunes burundais. La quasi-totalité des jeunes regrettent que l'unité séculaire des Burundais ait été détruite par la colonisation et les régimes républicains, alors qu'était une valeur cultivée et protégée par les ancêtres. Ils aimeraient vivre dans une société unie et harmonieuse, société détruite par le Blanc qui a semé le virus ethnique¹².

Plus douloureux encore, le processus de la décolonisation s'est mal déroulé dans les territoires sous l'administration belge. Alors qu'elle avait soutenu les partis anti-indépendantistes, la Belgique est accusée dans l'assassinat du Premier Ministre, le Prince Louis Rwagasore, comme il avait été le cas au Congo contre le Premier Ministre Patrice Lumumba¹³. A partir de l'assassinat du leader indépendantiste, le Burundi est entré dans une phase dure de son histoire politique où les acquis du jeune pluralisme politique et les libertés démocratiques conquises sur les colonisateurs ont été peu à peu réduits ou suspendus par les différents pouvoirs burundais qui se sont succédé par après¹⁴.

Toute cette histoire de drames et de violences physiques et symboliques a laissé une mémoire collective de blessures et de traumatismes. Comme l'écrit bien l'historien A. Nsanze « s'il est vrai que depuis 1962 les Belges ont quitté le Burundi, l'héritage qu'ils ont laissé est loin de s'effacer »¹⁵.

On peut comprendre donc que les pratiques coloniales constituent un drame à l'endroit des sociétés africaines. Pour celles-ci, les conquêtes coloniales constituent un événement historique majeur, un drame avec des conséquences terribles. Ce qui est grave encore est que les sources sont souvent incomplètes voire muettes, a fortiori lorsqu'il s'agit des méfaits des pratiques coloniales, encore de violences et de meurtre. Ludo de Witte parle, par exemple, de la destruction de certains documents d'archives sur l'assassinat du Premier Ministre Louis Rwagasore¹⁶. Même pour ce qui existe, toutes les archives coloniales n'ont pas encore été examinées dans le but d'étayer les violences coloniales.

En plus des pertes humaines et matérielles, la soumission des autorités politiques, à qui la population avait énormément confiance, a laissé des séquelles voire des traumatismes dont il est difficile de s'en sortir d'autant plus qu'on n'a pas encore observé le deuil du passé¹⁷. La soumission coloniale signifie en quelque sorte la régression des valeurs sur lesquelles se fondaient la légitimité monarchique et la société burundaise en générale et donc la fin de l'« histoire ». On sait par exemple, en quoi la réussite du projet colonial a énormément sapé sur l'autorité du roi à travers la suppression de l'ensemble des rituelles monarchiques et la marginalisation de l'univers magico-religieux¹⁸. A ce sujet, les étudiants avec qui je me suis

¹² Ndarishikanye Barnabé, « La conscience historique des jeunes Burundais », *Cahiers d'études africaines*, 1998/149, p.139.

¹³ A ce sujet, voir Guy Poppe, *L'assassinat de Rwagasore. Le Lumumba burundais*, Iwacu, 2012 et Ludo De Witte, *Meurtre au Burundi. La Belgique et l'assassinat de Rwagasore*, Investig'Action et Iwacu, 2021.

¹⁴ Deslaurier Christine, *Un monde politique en mutation : le Burundi à la veille de l'indépendance (circa 1956-1961)*, Paris, Université Paris 1 Sorbonne, Thèse de doctorat, 2002, p. 1102.

¹⁵ Nsanze Augustin « Le deuil du passé est-il possible ? », *Cahiers d'études africaines*, 173-174, 2004, p.420

¹⁶ De Witte Ludo, *Op. Cit.*, pp.38-41.

¹⁷ Nsanze Augustin, *Op. Cit.*, p. 420.

¹⁸ Voir à ce sujet, Mworoha Emile, *Peuples et rois de l'Afrique des Grands Lac : Le Burundi et les royaumes voisins au XIX^e siècle*, Darkar, Abijan, Nouvelle Editions Africaines, 1977.

entretenu, à l'exemple d'E. Nikuze, évoquent avec amertume l'interdiction de la fête monarchique de l'Umuganuro par les missionnaires et les administrateurs coloniaux.

La réussite du projet colonial signifie donc l'émergence d'un nouvel ordre social et politique dont la population burundaise ne se reconnaissait plus. Cette « longue durée des pertes »¹⁹ et de marginalisation a beaucoup entravé l'évolution vers une histoire commune et partagée.

2. La volonté d'une histoire commune et partagée

La colonisation se présente comme une histoire d'insatisfactions. En effet, la Première Guerre Mondiale a vite écourté l'engagement de l'Allemagne dans ses colonies. Selon S. Bruendel, l'Allemagne en a été dépossédé prématurément²⁰. La colonisation belge est aussi entourée d'une série d'ambiguïtés, de contradictions, de violences et de sabotages qui ont laissé des séquelles dans les territoires occupés.

La mémoire de la colonisation est aussi loin de s'effacer dans les métropoles. Quelques voix dont celle des métis en Belgique se sont faites entendre pour réclamer une certaine reconnaissance des souffrances causées par les pratiques coloniales. En plus, les pouvoirs d'après l'indépendance n'ont jamais cessé d'accuser les métropoles comme l'origine du mal de leurs pays.

La commission belge d'experts reconnaît que s'il n'est pas vraiment possible de « réparer » le passé, il est possible de le reconnaître sous une forme immatérielle ou matérielle²¹. Si donc les métropoles ont longtemps nié la totalité des accusations, il faut dire que les choses ont progressivement évolué ces dernières années. A titre d'exemple, battant campagne à Alger en février 2017, Emmanuel Macron a qualifié la colonisation de « crime contre l'humanité » : « La colonisation fait partie de l'histoire française. C'est un crime, c'est un crime contre l'humanité, c'est une vraie barbarie. Et ça fait partie de ce passé que nous devons regarder en face, en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes. »²²

Du côté de la Belgique par exemple, à l'invitation de la Commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver, un groupe d'experts fut constitué en juillet 2020. Le travail s'est structuré autour de réunions hebdomadaires au sein du groupe et de consultations individuelles et collectives avec des représentants d'associations de la diaspora, ainsi que des spécialistes, académiques ou praticiens, vivant en Belgique et à l'étranger²³.

¹⁹ Sarr Felwin et Savoy Benedicte, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, Novembre 2018, p.5.

²⁰ Bruendel Steffen, « La Namibie et l'Allemagne, une relation postcoloniale », in *L'Allemagne d'Aujourd'hui*, 2016/3, N° 217, p.167.

²¹ *Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi*,.....p.15.

²² Sarr Felwin et Savoy Benedicte, *Op. Cit.*, p.1.

²³ *Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi*,....., p.10.

Un rapport de plus de six cent pages a été remis au sénat belge et rendu public en octobre 2021. Il passe en revue les différentes questions relatives à l'histoire et aux pratiques coloniales, particulièrement pour le cas du Congo. En juillet 2021, le gouvernement belge a présenté une feuille de route pour restituer à la République démocratique du Congo (RDC) des milliers d'objets culturels acquis abusivement, particulièrement lors des violences commises sous le règne de Léopold II entre 1885 et 1908. La remise officielle des restes du Premier Ministre Patrice Lumumba (assassiné en 1961 par des séparatistes de la région du Katanga, avec l'appui de mercenaires belge) à la République Démocratique du Congo en juin 2021, mais également la visite d'une délégation parlementaire belge au Burundi en septembre 2022 fait suite aux recommandations du rapport de la commission et des autres démarches entreprises ces dernières années, allant dans le sens de la réconciliation des mémoires coloniales. Par exemple, à la fin du mois de juin 2020, le roi des Belges Philippe avait exprimé, lors du 60^e anniversaire de l'indépendance de la République Démocratique du Congo, ses « plus profonds regrets pour les blessures du passé ». Abondant dans cette même logique de restitution coloniale, Thomas Dermine, secrétaire d'Etat de la politique scientifique a estimé, en juillet 2021, que " *Tout ce qui a été acquis de façon illégitime dans le cadre de vols, dans le cadre de violences, dans le cadre de pillages, doit être restitué*".

Pour le cas de l'Allemagne, ce pays a restitué en 2019 à la Namibie la croix en pierre de Cape Cross, un monument de plus de trois mètres. En septembre 2021, elle a conclu avec le Nigeria un accord pour la restitution d'objets d'art pillés pendant l'ère coloniale. A cela s'ajoute d'autres initiatives de rapprochement entreprises un peu partout dans ses ex-colonies.

Du côté burundais, le Sénat a aussi mis en place en 2018 une commission d'experts comprenant des historiens, des juristes, des anthropologues, des politologues, mais aussi des économistes pour évaluer les pertes subies par le Burundi dans le contexte colonial. Les conclusions furent l'objet d'échanges dans le cadre d'une retraite de deux jours à Gitega.

Toutes ces initiatives démontrent une volonté de partage d'une histoire certes violente mais commune. Selon L. Nzopfabarushe, les initiatives visant la restitution et la réconciliation pourront contribuer à solidifier les relations diplomatiques entre les métropoles et les ex-colonies afin de profiter davantage des opportunités qu'offre la mondialisation²⁴. Elles méritent donc d'être prises en compte pour être soutenues par une large proportion des acteurs d'horizons divers à travers un projet coopératif cohérent dans la logique de négociation et réconciliation des mémoires coloniales.

3. Dialogues, interactions et réconciliation des mémoires coloniales

Le rapport de la commission parlementaire belge constate que des références hétérogènes se côtoient, des mémoires souvent incompatibles s'opposent,... et se demande donc comment peut-on favoriser un travail de mémoire qui permettrait d'apaiser les parties en présence et de diminuer les discriminations héritées du passé²⁵.

²⁴ Réponses de Léonce Nzopfabarushe, doctorant en Science politique et enseignant chercheur à l'Ecole Normale Supérieure, au questionnaire d'enquête.

²⁵ *Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi.*

Alors que les Etats ont déjà manifesté leur volonté par rapport au traitement du passé colonial, il convient, cette fois ci, de réfléchir sur le rôle des intellectuels en termes d'apaisement des mémoires troublées. En plus, ces différentes avancées nécessitent une appropriation par le bas, civile et communautaire.

3.1. Le rôle social de l'intellectuel et la réconciliation des mémoires troublées

Felwine Sarr et Benedicte Savoy se demandent comment peut-on envisager des restitutions heureuses et consenties, motivées par le double intérêt des peuples et des objets. Ils insistent sur des restitutions dont l'enjeu ne serait ni purement stratégique, ni simplement politique ou économique, mais aussi et vraiment culturel dans le sens premier d'« habiter », « cultiver », « honorer »²⁶. C'est une grande mission car il s'agit de traiter, de réparer, de bander les blessures liées à une histoire de violences et de pillages²⁷, à travers l'éducation et la formation de nouvelles générations conscientes par rapport aux dimensions historiques des problèmes des sociétés contemporaines.

On peut dire que les expériences des initiatives antérieures montrent que « la compréhension et la gestion du passé colonial forcent à développer une forme d'écoute, de bienveillance et de mise à distance qui requiert du temps. Cette attitude, aussi exigeante soit-elle, se révèle indispensable pour trouver la voie d'une décolonisation créative, innovante et efficace »²⁸. Selon toujours Felwine Sarr et Benedicte Savoy, il s'agit avant tout de bâtir des ponts vers des relations futures plus équitables. Guidé par le dialogue, la polyphonie et l'échange, le geste de la restitution ne saurait en outre être considéré comme un acte dangereux d'assignation identitaire ou de cloisonnement territorial des biens culturels. Il invite tout au contraire saisir la signification des objets, et à offrir à « l'universel » auquel ils sont si souvent associés en Europe la possibilité d'être éprouvé ailleurs²⁹.

On peut donc se demander quel est le rôle de l'intellectuel, de l'université et de l'universitaire dans le processus de la restitution et de la réconciliation coloniales. Les intellectuels doivent travailler en étroite collaboration avec les professionnels des musées en Afrique qu'en Europe en ce qui concerne surtout l'inventaire des objets du patrimoine africain conservé dans les musées occidentaux ainsi que les procédures de restitution. C'est une grande mission car, comme le dit bien E. Bertho, il s'agit d'inaugurer un véritable dialogue qui serait respectueux de la mémoire des guerres coloniales, qui prenne acte de ce passé et qui, surtout, adopte une position de soin à son égard. Ce moment précieux des restitutions offrirait une opportunité unique de dialoguer sur une mémoire coloniale qui n'en finit pas de ressurgir³⁰. On sait par exemple que du côté du Royaume-Uni, les universités (Université de Cambridge, Université d'Aberdeen,...) sont déjà impliquées dans ce travail de réconciliation des mémoires coloniales. Dans des situations comme celle de la réconciliation des mémoires d'un passé chargé des douleurs et des traumatismes, l'histoire contemporaine, en particulier le XX^e siècle, nous enseigne que le rôle social de l'intellectuel se révèle indispensable. O. Dumoulin montre par

²⁶ Sarr Felwin et Savoy Benedicte, *Op. Cit.*, p.17.

²⁷ Bertho Elara, « Restitution du patrimoine africain. Fictions et réalités », *Multitudes*, 2019/1, n0 74, p.27

²⁸ *Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi*,.....p.10.

²⁹ Sarr Felwin et Savoy Benedicte, *Op. Cit.*, p.2.

³⁰ Bertho Elara, *Op. Cit.*, p. 27.

exemple comment le rôle de l'historien a évolué en fonction de la demande sociale mais aussi de l'approche méthodologique. De l'enseignement dans les auditoriums, l'historien trouve sa place dans la gestion de la mémoire en qualité de médiateur, du passeur et de l'expert³¹. Cet engagement citoyen de l'intellectuel burundais, congolais, rwandais, belge et allemand est utile pour d'abord comprendre ensemble le passé colonial, ensuite penser à son traitement pour les générations présentes et futures.

Ce travail de la médiation de la mémoire et de l'histoire exige de la lucidité et de la détermination au-delà du simple sentiment d'engagement politique voire militant. A ce sujet, C. Thibon a montré les défis du projet de la réécriture de l'histoire du Burundi, tel que recommandé lors des négociations politiques pour l'Accord d'Arusha³². L'appropriation politique de l'initiative aurait été une entrave majeure à la réussite du projet.

Concrètement pour le cas de l'histoire coloniale, l'affaire n'est pas aussi si simple. C'est pourquoi, dans le cadre d'un projet coopératif réunissant les universitaires des pays concernés, une commission scientifique permanente se révèle pertinente. Faut-il donc proposer un *Comité International d'Histoire Coloniale*, faisant par exemple référence au *Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale*? Sa mission serait principalement de mener des recherches fructueuses sur le passé colonial avec le recours aux différents fonds d'archives au Burundi, en Belgique, en Allemagne, à Rome, à Kigali, à Dar-es-Salaam, etc. Des séminaires de recherches et autres rencontres internationales devraient être organisés, dans les différentes capitales des pays concernés, pour comprendre davantage les méandres de la question coloniale. Il est donc nécessaire de mettre en place un programme permanent de bourses d'études et de recherches à l'endroit des jeunes Burundais, Rwandais, Congolais, Belges et Allemands étudiants et chercheurs en histoire et autres domaines connexes, intéressés par cette thématique.

Le deuxième volet de la mission du *Comité International d'Histoire Coloniale* serait de réfléchir abondamment sur le programme et la matière à enseigner de l'école primaire à l'université aussi bien dans les ex-colonies que dans les ex-métropoles. Il s'agit là d'une éducation citoyenne, pédagogique visant à préparer des générations conscientes et responsables, sans aucune forme de complexe par rapport au passé colonial. Pour un pays dont la population est très jeune, il est très pertinent de favoriser l'accès de la jeunesse à sa propre culture, à la créativité et à la spiritualité d'époques certes révolues mais dont la connaissance et la reconnaissance ne saurait être réservée aux sociétés occidentales ou aux diasporas qui vivent en Europe. Cette jeunesse, comme celle du monde entier, a « droit au patrimoine »³³.

Le rapport de la commission d'experts du parlement belge reconnaît ses limites surtout pour l'histoire coloniale du Burundi et du Rwanda :

Le présent rapport n'aborde pas en profondeur l'histoire du Rwanda et du Burundi. Le groupe de travail ne dispose pas d'une expertise historique suffisante à propos du Burundi, et aucun historien burundais ou d'origine

³¹ Dumoulin Olivier, *Le rôle social de l'historien : de la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel, 2000, p.313.

³² Thibon Christian ; « Histoire et historiens dans la région des Grands Lacs : au sujet de l'écriture de l'histoire », in Kouvouama Abel, Gueye Abdoulaye, Piriou Anne, Wagner Anne-Catherine, (dir.), *Figures croisées d'intellectuels. Trajectoires, modes d'action, productions*, Paris, Karthala, p.238.

³³ Sarr Felwin et Savoy Benedicte, *Op. Cit.*, p.3.

burundaise ne fait partie du groupe de travail. Plusieurs historiens burundais ont rédigé, pour la commission, un aperçu de l'histoire coloniale du Burundi annexé au présent rapport. De même, en ce qui concerne le Rwanda, aucun historien rwandais ou d'origine rwandaise ne faisant partie du groupe de travail, il aurait été irrespectueux de notre part de traiter l'histoire du Rwanda et du Burundi simplement en marge du présent rapport³⁴.

Ainsi, le rapport recommande d'accorder une attention nécessaire à l'histoire de ces pays, à travers l'expertise des historiens rwandais et burundais. Les propos des étudiants en deuxième année d'histoire à l'Ecole Normale Supérieure, à l'exemple de V. Kwizera, insistent aussi sur la coopération scientifique et culturelle entre le Burundi et ses ex-métropoles pour promouvoir de bonnes relations mais aussi de la recherche et de l'éducation en histoire³⁵. Pour eux, même si une histoire commune est difficile, il est possible que les pays travaillent en coopération pour l'intérêt de tout le monde. Ce qui exige bien sûr de la détermination des pouvoirs publics mais aussi de la participation de beaucoup d'acteurs y compris les communautés locales.

3.2. De l'appropriation communautaire des initiatives de la réconciliation des mémoires coloniales

Nous avons vu que plusieurs initiatives émanant des institutions officielles ont émergé ces dernières années. Mais il reste à réfléchir sur l'implication, la participation et, à plus forte raison, l'appropriation de la population en général, aussi bien au Burundi que dans ses ex-métropoles, de la question du vivre ensemble aujourd'hui et dans l'avenir.

Les enquêtes menées auprès des collègues et étudiantes en Histoire montrent que les gens ne sont pas suffisamment informés sur les évolutions relatives à la restitution et à la réconciliation coloniale. Leurs interventions reviennent souvent sur les conséquences de la colonisation sur le Burundi mais ignorent les processus de restitution en cours. Parfois, les étudiants sont même très pessimistes par rapport à la réconciliation des mémoires coloniales. Pour D. de Dieu Irashoboye, ce n'est que du néocolonialisme qui poussent les Européens à s'approcher des Burundais sous prétexte de la restitution ou de la réconciliation³⁶.

Cette volonté politique a besoin d'être appropriée à la base à travers des associations, des clubs scolaires et universitaires, des médias, etc. Faut-il par exemple penser à des forums des jeunes réunissant les pays concernés pour une large discussion sur la problématique de la colonisation et de la réconciliation. De toutes les façons, de telles rencontres permettraient aux jeunes d'écouter et de comprendre les avis mais aussi les ressentiments des uns et des autres. Il en est de même des rencontres intergénérationnelles pour échanger sur l'ensemble des questions coloniales. Ces rendez-vous de l'histoire et de la mémoire sont possibles grâce au recours des associations et des médias communautaires largement suivis et commentés par les jeunes (le cas de Yaga, Jimbere Magazine,... par exemple au Burundi) ou la Radio Télévisions Nationale

³⁴ *Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi*,.....p. 15

³⁵ Focus group avec les étudiants de deuxième année en Histoire à l'Ecole Normale Supérieure, le 10 octobre 2022.

³⁶ Focus Group avec les étudiants de deuxième année en Histoire à l'Ecole Normale Supérieure, le 10 octobre 2022.

et la radio Télévison Isanganiro ; qui sont écoutées par tout le monde à travers tout le pays. L'étudiant Don de Dieu Irashoboye critique le peu d'intérêt accordé à l'histoire en général et à l'histoire coloniale en particulier par les médias aussi bien publics que privés. Il suggère la multiplication des émissions d'histoire pour que la population soit informée et sensibilisée sur les questions que soulèvent l'histoire et la mémoire coloniales.

De telles rencontres et échanges sont à diversifier sur une longue période, car un tel travail de dialogue, d'interaction, de négociation et de réconciliation des mémoires antagonistes exige du temps, de la patience et de la détermination. Il s'inscrit dans la longue durée, dans la transmission sur plusieurs générations des bienfaits de l'empathie, de l'écoute active des uns envers les autres, de l'estime mutuelle.

Conclusion

L'histoire coloniale est celle d'insatisfactions. Elle présente tout un ensemble de tragédies, de drames, de violences et de choc socio-culturel. Ses mémoires aussi bien individuelles que collectives sont encore très vives aussi bien en Afrique qu'en Europe.

Au moment où les initiatives officielles démontrent la volonté d'une histoire commune et partagée, il serait fructueux de penser à la mise en place d'un *Comité International d'Histoire Coloniale* pour le cas du Congo, du Burundi et du Rwanda. Sa mission serait de mener des recherches sérieuses et de proposer des programmes d'enseignement en Histoire coloniale. Il est fructueux d'entamer la consultation de divers fonds d'archives déjà connus et encore à identifier. Ainsi, un grand programme de bourses d'études se révèle aussi pertinent à l'endroit des jeunes étudiants et chercheurs en Histoire et autres domaines en sciences sociales, intéressés par cette thématique de restitution et de réconciliation des mémoires coloniales. Les résultats devraient être largement discutés et vulgarisés dans l'objectif d'une appropriation communautaire à travers des ateliers, séminaires, et surtout des clubs et autres forums d'histoire à l'endroit des jeunes mais aussi des populations locales des pays concernés.

Cette mission est grande, noble, car il s'agit de panser les blessures causées par une longue durée de perte et d'aliénation culturelles. Elle s'inscrit donc dans la durée pour préparer des générations conscientes, réconciliées et responsables pour l'avenir d'un monde meilleur. C'est pourquoi de recherches ultérieures sont largement nécessaires sur l'inventaire des objets du patrimoine colonial. Aussi, il serait intéressant de mener des enquêtes auprès des jeunes des ex-métropoles pour saisir réellement leur mémoire de la colonisation, ainsi que leur ressenti par rapport à la thématique de la réconciliation coloniale.

Références bibliographiques

1. Bertho E., « Restitution du patrimoine africain. Fictions et réalités », *Multitudes*, 2019/1, n° 74, pp.23-29.
2. Bruendel S., « La Namibie et l'Allemagne, une relation postcoloniale », in *L'Allemagne d'Aujourd'hui*, 2016/3, N° 217, pp. 166-181.
3. Chrétien J. P., « Une révolte au Burundi en 1934 », *Annales, Economies, Sociétés et Civilisations*, 25^e année, N.6, 1970, pp. 1678-1717.
4. Chrétien J. P., *L'invention de l'Afrique des Lacs. Une histoire du XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2010,

5. Chrétien J. P., Kabanda M., *Rwanda, racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, Paris, Editions Belin, 2013.
6. *Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver*, Rapport des experts, 2021.
7. Deslaurier Ch., *Un monde politique en mutation : le Burundi à la veille de l'indépendance (circa 1956-1961)*, Paris, Université Paris 1 Sorbonne, Thèse de doctorat, 2002
8. De Witte L., *Meurtre au Burundi. La Belgique et l'assassinat de Rwagasore*, Investig'Action et Iwacu, 2021.
9. Dumoulin O., *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel, 2000.
10. Mworoha E., *Peuples et rois de l'Afrique des Lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au XIXè siècle*, Dakar, Abijan, Nouvelles Editions Africaines, 1977.
11. Ndarishikanye B., « La conscience historique des jeunes Burundais », *Cahiers d'études africaines*, 1998/149, pp.135-171.
12. Nsanze A., « Le deuil du passé est –il possible ? », *Cahiers d'études africaines*, 173-174, 2004, pp.420-424.
13. Poppe G., *L'assassinat de Rwagasore. Le Lumumba burundais*, Iwacu, 2012.
14. Sarr Felwine et Savoy Benedicte, *Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle*, Novembre 2018.
15. Sénat du Burundi. Législature de 2015-2020, *Loi belge du 21 aout 1925 : antécédents, faits et conséquences sur la société burundaises*, Rapport, Aout 2020.
16. Thibon C. ; « Histoire et historiens dans la région des Grands Lacs : au sujet de l'écriture de l'histoire », in Kouvouama Abel, Gueye Abdoulaye, Piriou Anne, Wagner Anne-Catherine, (dir.), *Figures croisées d'intellectuels. Trajectoires, modes d'action, productions*, Paris, Karthala, pp.237-252.